

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 139

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 BIS

Après le mot :

« rapport »

insérer le mot :

« objectif »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

On se souvient dans quel contexte délétère a été voté la n° 2017-347 du 20 mars 2017 relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse a été voté.

Aussi, si un tel rapport peut être utile, il se doit d'être objectif.